



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur :

<https://urlz.fr/oaMX>

CONTEXTE



Le bien-être au travail devient un sujet central de préoccupation pour les chefs d'entreprises agricoles. La thématique du bien-être au travail était jusqu'à aujourd'hui abordée de manière « indirecte » (l'organisation, la communication) sans placer l'Homme (le sens qu'il donne à son métier, ses objectifs pro/perso, son équilibre vie pro/vie perso, ...) au cœur de son modèle économique. Ainsi, les élus du comité VIVEA des Pays de la Loire ont décidé de lancer un appel d'offre spécifique pour développer une offre de formations permettant aux contributeurs VIVEA d'améliorer leur bien être et leur efficacité au travail.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux participants de :

- ▶ Prendre conscience de sa situation au regard du bien-être et de l'efficacité au travail
- ▶ Définir des objectifs de progrès **ou** mettre en œuvre des solutions pour améliorer son efficacité et son bien-être au travail



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Utiliser des outils pour :

- ▶ Faciliter l'expression, rassurer et formaliser ce qui est difficile à dire et ce qui peut paraître abstrait.
- ▶ Renforcer la dynamique de groupe (réflexion collective, recherche de solutions à plusieurs)
- ▶ Guider l'analyse, approfondir une situation et pour constituer une démarche d'accompagnement.



À RETENIR

- ▶ **Période de réalisation** : 01/01/2024 au 31/03/2025
- ▶ **Publics / région** : Pays de la Loire
- ▶ **Durée de la formation** : 14h
- ▶ **Prix d'achat plafond** : 60€ + PQF par heure/stagiaire
- ▶ **Prise en charge plafond** : 45€ + PQF par heure stagiaire

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Véronique Montabrie

Départements : 85, 44

Téléphone : 06 75 66 49 45

Mail : v.montabrie@vivea.fr

Christelle Lefeuve

Départements : 49,53

Téléphone : 06 75 66 49 39

Mail : c.lefeuve@vivea.fr

Morgane Husson

Départements : 72

Téléphone : 06 77 80 31 36

Mail : m.husson@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation OUEST - Région Pays de la Loire

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 09/2023

Date de révision : 09/2023

Titre de l'AOS	Bien être et efficacité au travail
Validité de l'AOS	Date de début 01/01/2024 Date de fin 31/12/2024
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 500 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre</p> <p>Depuis plusieurs années, les Pays de la Loire font face à une diminution du nombre d'exploitants agricoles, à une augmentation de la taille des exploitations, à une diminution de la main d'œuvre familiale (-9% entre 2000 et 2010) et à une faible augmentation de la main d'œuvre salariale (+ 4% entre 2000 et 2010) qui ne comble pas la perte de main d'œuvre familiale. Tous ces facteurs conduisent à une surcharge de travail pour les agriculteurs (Agreste Pays de la Loire, 100 ans d'agriculture en PDL., juillet 2018). S'ajoute à cela, une augmentation de la taille des troupeaux laitiers et allaitants (60% des exploitations en PDL), une pression administrative et réglementaire intensifiée et une complexification des tâches de l'entrepreneur, rendant son métier et son travail plus intense, difficile et complexe. Désormais, les agriculteurs souhaitent avoir plus de temps libre, disposer de week-end, partir en vacances et au-delà de plus de temps, ils souhaitent du bien-être, de la sérénité et retrouver le plaisir dans leur travail.</p> <p>Le bien-être au travail devient ainsi aujourd'hui, un sujet central de préoccupation pour les chefs d'entreprises agricoles. Le Plan Stratégique 2021-2026 de VIVEA consacre d'ailleurs sa priorité 4 à l'efficacité et au bien-être au travail. La thématique du bien-être au travail était jusqu'à aujourd'hui abordée de manière « indirecte », par exemple par l'organisation du travail et le management en entreprise. Celle-ci n'a encore jamais été abordée en plaçant l'Homme (le sens qu'il donne à son métier, ses objectifs pro/perso,</p>



	<p>son équilibre vie pro/vie perso, ...) au centre de tout son modèle économique.</p> <p>Ainsi, les élus du comité VIVEA des Pays de la Loire ont décidé de lancer un appel d'offre spécifique permettant de développer des formations qui traitent de l'articulation entre bien être et efficacité au travail pour ne pas perdre de vue la performance de l'entreprise.</p>
Public éligible à VIVEA	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Le périmètre géographique Région Pays de la Loire</p>
Objectifs généraux de l'appel d'offre	Développer une offre de formations permettant aux contributeurs VIVEA d'améliorer leur bien être et leur efficacité au travail.
Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>La formation doit permettre aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre conscience de sa situation au regard du bien-être et de l'efficacité au travail ➤ Définir des objectifs de progrès ou mettre en œuvre des solutions pour améliorer son efficacité et son bien-être au travail <p>Exemples de thématiques de formations pour la mise en œuvre de solutions (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux se connaître, ▪ Se comprendre pour gérer la pression mentale, le stress lié au travail, ▪ Analyser les différentes fonctions de son métier et leur donner du sens ▪ Organiser son travail seul ou à plusieurs, ▪ Savoir déléguer, faire des choix d'externalisation de certaines activités ▪ Manager une équipe avec sérénité, ▪ Améliorer la collaboration entre associés, ▪ Mieux gérer son temps de travail et trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ▪ Aménager ou investir dans un bâtiment pour une meilleure organisation du travail (angle ergonomique) ▪ Organiser un espace de travail administratif ▪ Intégrer des nouveaux outils digitaux ou numériques facilitant les conditions de travail et permettant plus d'efficacité



La durée de la formation	Minimum 14h.
Période de réalisation des actions	Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Date début année 01/01/2024 et fin des formations 31/03/2025.
Modalités de formation	<p>Les modalités pédagogiques Utiliser des outils pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faciliter l'expression, rassurer et formaliser ce qui est difficile à dire et ce qui peut paraître abstrait. ▶ Renforcer la dynamique de groupe (réflexion collective, recherche de solutions à plusieurs). ▶ Guider l'analyse, approfondir une situation et pour constituer une démarche d'accompagnement. <p>Des ressources et outils sont à votre disposition sur ce sujet : https://www.vivea.fr/organismes-de-formation-et-partenaires/efficacite-bien-etre-travail/</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Les compétences des formateurs : Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p>
Autres critères	<p>Modalités d'évaluation : Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation. Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
Modalités de prise en charge	
Engagement de l'organisme	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ;



	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
Critères de sélection	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
Conditions de prise en charge par VIVEA	
Prix d'achat	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
Prise en charge	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	1
Nombre de participants maximum par action	15
Accompagnement individualisé	



Accompagnement individualisé autorisé	► Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	► Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	► Oui
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité P4 « Bien-être et efficacité au travail » • En cochant le projet : « Bien-être et efficacité au travail » et en mentionnant dans le titre : « AOS BEET ». • Les projets relevant de la démarche de transition devront être cochés sur le cahier des charges « démarche de transition » et comporter « DT » et « AOS BEET » en tête du titre.
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne : la région Pays de la Loire

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Morgane HUSSON, m.husson@vivea.fr ou 06 77 80 31 36